

**PROCES VERBAL/COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sion-les-Mines, légalement convoqué le 21 juillet 2026, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. DEBRAY Bruno, Maire.

Présents :

M. DEBRAY, M. HOUSAIS, , M. BOURGINE, Mme CHEVALIER, Mme METTIER,
M Michel FAROUD, Mme MARTELIER, Mme PAPION, M. NIZAN,
M. PERRINEL, M. PENNEGAT, Mme CLOUET, M. FOURNY, M. BIORET, Mme PINARD
M. LEPAROUX, Mme AMAUCE, Mme Céline MABIT,

Pouvoir :

Absents : Marie-Laure NEVEU

Le quorum étant atteint (18 présents), la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18h30.

Le maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour – accepté à l'unanimité

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEVALIER Martine

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2026, le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

2026-035 – PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES – ECOLE PUBLIQUE LES GRANDS CHENES

La commune verse une participation aux frais de fournitures scolaires de l'école publique.

Le montant est calculé en prenant en compte les effectifs de la rentrée scolaire de septembre de l'année n-1 (septembre 2025) ou ceux de janvier de l'année n (janvier 2026), et de retenir pour le calcul les effectifs les plus avantageux entre les 2 rentrées.

Le nombre des élèves étant de 82 à la rentrée de septembre 2025 et de 82 à la rentrée de janvier 2026, c'est le nombre de 82 qui sera retenu.

Il est proposé de maintenir à 400,00 € le montant de la participation pour les fournitures collectives pour l'année 2026,

Il est proposé de maintenir à 50,00€ le montant par élève pour la dotation d'achat de fournitures scolaires pour l'année 2026, et de le fixer à 4100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER le maintien du montant de la participation à hauteur de 50 euros par élève pour les crédits accordés à l'école publique pour l'année 2026, **et le nombre de 82 élèves le nombre référence pour le calcul de la dotation soit 4100 €**

DE VALIDER le montant du forfait annuel de fournitures collectives de 400 euros pour l'année 2026,

DE DONNER tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DEBRAY

2026-036 – ACHAT DES CUISINES AMENAGEES POUR LES 4 APPARTEMENTS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat des 4 cuisines aménagées qui devront être installées dans les locatifs en cours de rénovation situés au 1 place de l'église et au 1 rue de la cour husset. Un chiffrage a été réalisé avec deux devis :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ENVIA	16305.12€	18320.00€
SO COOK	16629.93€	18477.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise ENVIA pour l'achat de 4 cuisines aménagées pour un montant total de 18 320.00€ TTC

DE DONNER tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DEBRAY

2026-037 _ ACHAT DE PROJECTEURS POUR LE STADE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de projecteurs pour le stade situé Route de Mouais. Il a été sollicité les entreprises EIFFAGE et ERS FAYAT pour établir un devis :

	EIFFAGE			ERS FAYAT		
ETUDES Electriques	1 412,40 €	282,48 €	1 694,88 €	1 903,00 €	380,60 €	2 283,60 €
consignation du réseau électrique	174,87 €	34,97 €	209,84 €	188,00 €	37,60 €	225,60 €
dépose des projecteurs	1 484,71 €	296,94 €	1 781,65 €	833,00 €	166,60 €	999,60 €
fournitures et pose des projecteurs	17 910,72 €	3 582,14 €	21 492,86 €	13 700,00 €	2 740,00 €	16 440,00 €
mise en service et essais	676,47 €	135,29 €	811,76 €	-	€	-
certificat de conformité par APAVE	459,40 €	91,88 €	551,28 €	534,00 €	106,80 €	640,80 €
Travaux GC				3 810,00 €	762,00 €	4 572,00 €
pose d'un support				5 340,00 €	1 068,00 €	6 408,00 €
remplacement de l'armoire existante				1 060,00 €	212,00 €	1 272,00 €
	22 118,57 €	4 423,71 €	26 542,28 €	27 368,00 €	5 473,60 €	32 841,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise ERS FAYAT pour un montant de 32841.60€ TTC.

DE SOLLICITER le fond d'aide au football amateur (FAFA) au taux le plus élevé possible pour financer le projet de remplacement du système d'éclairage du terrain de football principal et l'agence national des sports (ANS).

DE DONNER tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DEBRAY

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée suite aux élections municipales.

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La commune de Sion-Les-Mines comporte moins de 2 000 habitants, et à ce titre une liste de 24 personnes est attendue.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les Commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un ou plusieurs membres du Conseil municipal peuvent figurer sur cette liste, si toutes les conditions ci-dessus sont remplies. La condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale de la commune doit être vérifiée avant transmission au directeur régional/départemental des finances publiques.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **PROPOSE** à l'unanimité la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts indirects dans le tableau joint en annexe,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026- 039_DM BUDGET PRINCIPAL 2026

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté un déséquilibre des opérations d'ordre concernant le budget principal. Afin de pouvoir rééquilibrer ce budget, il est proposé les opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2026

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer	article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer
2313	23	Travaux en cours		27 047,89	2803	040	Amortissements		11 979,62
					280415342	040	Amortissements		9 999,98
					2084181	040	Amortissements		5 068,29
						024	Produits des cessions d'immobilisations		5 995,84
						040	Divers		-5 995,84
				TOTAL					27 047,89

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** les opérations budgétaires présentées ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir au maire ou son représentant à signer tous les documents

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DEBRAY

2026-040_DM BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté un déséquilibre des opérations d'ordre concernant le budget assainissement. Afin de pouvoir rééquilibrer ce budget, il est proposé les opérations suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer	article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer
2315 1641	23 16	Emprunts			28156	040	Amortissements immobilisations		5 000,00
				32 100,00					
				-27 100,00					
TOTAL				5 000,00	TOTAL				5 000,00

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTE S				
article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer	article	contrôle	intitulé	observations	DM à passer
61523		Entretien de réseaux		1 000,00	777	042	Amortissements subventions d'équipement		1 000,00
TOTAL				1 000,00	TOTAL				1 000,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** les opérations budgétaires présentées ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir au maire ou son représentant à signer tous les documents

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DEBRAY

2026-041 – CORRECTION DE LA DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

Considérant que la délibération n° 2026-015 comporte une erreur dans les totalisations de la section d'investissement, il convient d'apporter une correction à cette dernière de la façon suivante :

Le Maire expose,

Il est présenté ci-après les sections de fonctionnement et d'investissement du budget prévisionnel 2026 pour le budget annexe assainissement. Le nouveau total des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de 150 806,17

1. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 011 charges à caractère général	89 580.22
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	25 000.00
Chapitre 66 Charges financières	5 000.00
Chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections (dotations)	45 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164 580.22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 002 résultat reporté de fonctionnement	106 080.22
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 000.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	2 500.00
Chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections	5 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1+2	164 580.22

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées	30 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	39 000.00
Chapitre 23 Immobilisation en cours	80 806.17
Chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections	1 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	150 806,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	110 806.17
Chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections	40 000.00
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	150 806,17

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe d'assainissement de la commune de Sion les mines pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 22h30.

Le secrétaire

CHEVALIER Martine

M. le Maire

DEBRAY Bruno